

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal
du 12 Janvier 2023

Date de convocation : 05/01/2023	Le douze janvier deux mil vingt-trois à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.
Date d'affichage : 05/01/2023	

Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 26	BAUDE Laëtitia, CHANTREUIL Claude, CORCY Jeannine, , DONGE Ginette,
Présents : 20	DUVERNOIS Vincent, FLOQUET Jennifer, GAILLARDON Christian, JELOY Michel,
Votants : 20	LESACHEY Françoise, LEVIN Jacky, LEVAVASSEUR Daniel, MARIE Claudine,
	MARIE Hervé, MATHIEU Julien, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume,
	PERROTTE Marie-Hélène, ROUXIEU Stéphane, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-
	Jacques

Excusés : CUQUEMELLE Marie-Hélène, GERVAIS Marylise,

Absents : DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2022

Ordre du jour :

- 1- Décision du Maire
- 2- Modification de la durée de service d'un emploi ATSEM principal 1^{ère} classe à 35h00 – Christelle L
- 3- Création d'un poste d'adjoint technique à 35h00
- 4- Inscriptions budgétaires
- 5- Déclassement des bâtiments communaux : mairies et écoles
- 6- Location salle : révision tarif électricité
- 7- Reversement de la Taxe d'Aménagement à la CCBDC
- 8- Effacement des réseaux telecom sur cretteville
- 9- Réserve incendie sur Gourbesville
- 10- Effacement de dettes
- 11- Demande de subvention pour des voyages scolaires de collégiens
- 12- Remboursement d'un élu pour achat de Noël
- 13- DIA
- 14- Questions et informations diverses

Madame Perrotte souhaite annuler le point n°07 inscrit à l'ordre du jour concernant le reversement de la TAM à la CCBDC. Après avoir eu des précisions sur la destination de ce reversement par la CCBDC pour l'entretien des Zones Artisanales, le conseil municipal maintient sa délibération prise en novembre.

01-01-23 Décision du Maire prise en application de l'article L2122-22 du CGCT

Madame le Maire présente les délibérations prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

Décision du maire n°2022-06 : MAPA 2019-03 et 2019-04 : construction du groupe scolaires les blancs marais - non application des pénalités de retard

Décision du maire n°2023-02 : virement de crédits entre chapitres

02-01-22 Modification de la durée de service d'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe

Suite au départ au 1^{er} janvier 2023 de l'agent, mise à disposition par la CCBDC, pour les missions de gestion et animation de la bibliothèque municipale, il a été proposé à une ATSEM en poste de prendre ces missions supplémentaires. Son poste étant actuellement de 31h40, il est nécessaire de modifier la durée pour un temps plein.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de porter, à compter du 1^{er} avril 2023, de 31h40 (*temps de travail initial*) à 35 heures (*temps de travail modifié*), le temps hebdomadaire de travail du poste de Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

MODIFIE le tableau des emplois permanents en ce sens

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

03-01-23 Création d'un poste d'adjoint technique à temps plein

Pour Pallier le départ de Mme Marie Giffard au 1^{er} février 2023, pour la location de la salle des fêtes de Cretteville et donner plus de temps aux missions de vague-nestrc et d'entretien de la salle polyvalente Jean-Claude FLAMBARD, il est proposé de passer le poste de François Viel à 35h00 (actuellement à 28h00) et qu'il arrête la partie restauration scolaire.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour les missions de gestion et entretien des salles des fêtes de Vindefontaine, Cretteville, Centre socioculturel, salle polyvalente JC Flambard, ainsi que les missions de vague-mestre, vin d'honneur et étude surveillée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget 2023.

MODIFIE le tableau des emplois en ce sens.

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

04-01-23 Inscriptions budgétaires

Pour rappel les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux dépenses d'investissement au budget communal, selon le détail ci-dessous :

DEPENSES	Compte	Libellés	Inscriptions Budgétaire
Opérations			
11	2131	Travaux chapelle Fatima	4 200.00 €
11	2131	Polychromie retable de Gourbesville (validé CM de septembre 2022)	44 582.00 €
11	2131	Restauration statues église de Gourbesville (validé CM de septembre 2022)	5 058.00 €
		EGLISES & CIMETIERES	
37	2151	Aménagement accès bouilles de Cauquigny (prévu au BP 2022)	3 660.32 €
		GROS TRAVAUX DE VOIRIE	
41	2051	Site internet	801.00 €
41	2183	Réserve informatique	7 000.00 €

ACQUISITION AUTRES MATERIELS			
42	2184	bancs et chaises	600.00 €
EQUIPEMENTS SCOLAIRES			
91	2182	Tri-benne (prévu au BP 2022)	3 570.00 €
91	2188	Tondeuse	42 512.00 € (Recette 12 000€)
91	2188	Mono levier	3 100.00 €
91	2188	Equipements tractopelle	2 700 €
VEHICULES & MATERIELS			
TOTAL DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES			117 738.15€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE l'inscription de ces crédits au budget communal 2023 en section d'investissement pour un montant global de 138 883.32

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

05-01-23 Déclassement des bâtiments communaux : mairies et écoles

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Le Conseil Municipal doit procéder à la désaffectation et au déclassement des immeubles suivants :

- **Mairie Les Moitiers en Bauplois** – 13 rue de Longuerac – parcelle cadastrée 333 Z1 103 (division parcellaire en cours) : pour vente – avis du domaine du 14.10.2022
- **Mairie- logement- classe d'Iloutteville** – Les Fremys parcelle cadastrée 250 B 189 : pour vente – avis des domaines du 21.10.2022
- **Ecole élémentaire du Vieux Figurier** – 5 rue de l'Eglise- parcelle cadastrée AB 9 et 11 : pour réhabilitation ou vente
- **Ecole élémentaire du Vieux Figurier** – 6 rue de l'Eglise : pour réhabilitation ou vente

La préfecture a donné son accord pour la désaffectation des anciennes écoles.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ces biens, en vue d'une cession ultérieure ou pour des travaux de réhabilitations, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de désaffecter ces bâtiments ;

PRONONCE le déclassement du domaine public et les intègre au domaine privé communal

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

06-01-23 Location salle des fêtes : révision tarif électricité

Lors de la réunion de conseil municipal de novembre 2022, il a été décidé de revaloriser les tarifs d'électricité et de gaz lors des locations des salles des fêtes.

Gaz : 1.10€ kw à 2€ Kwatt

Électricité : 0.23€ kw à 0.68€ Kwatt

L'augmentation du coût de l'électricité a un gros impact sur les factures. De ce fait, les services ont fait une nouvelle moyenne sur les factures annuelles des salles. Il est proposé d'augmenter à 0.30€ l'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif d'électricité à 0.30€/Kw à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les locations des salles communales

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

Revoir en fin d'année 2023 si augmentation des factures électricité

07-01-23 Reversement de la Taxe d'aménagement à la Communauté de Commune

Délibération annulée

08-01-23 Effacement des réseaux Telecom sur Cretteville

Suite au dernier conseil, Madame le Maire présente la proposition d'Orange pour l'effacement des réseaux Telecom sur Cretteville, en lien avec l'effacement électrique rue Genest l'ontaine et Place du Colonel Chauveau.

Le montant des prestations d'Orange est estimé à 7 700€ HT, ces prestations comprennent :

- le conseil en ingénierie et l'agrément du projet de génie civil ;
- la fourniture du matériel de génie-civil (excepté les regards 30x30);
- les études de câblage ;
- la fourniture du matériel de câblage ;
- la réalisation du câblage.

Et pour rappel le renforcement électrique avec le SDEM : 19 600€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE le devis d'effacement du réseau telecom présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué, à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

Monsieur Michel LÉLOY met en garde et demande à vérifier que ces fourreaux pourront servir lors du passage de la fibre optique Orange/Manche numérique, et que ne sera pas réimplanter des nouveaux poteaux comme c'est le cas sur Gourbesville

09-01-23 Réserve incendie sur Gourbesville

Suite à l'accord du conseil en décembre 2020 de financer la réserve incendie chez Monsieur Nicolas Chappey -- Gourbesville, les travaux n'ont pas eu lieu dans l'année suivante.

Le devis initial était de 4 798.80€TTC et le devis réactualisé est passé à 5 250€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité

DECIDE de maintenir le montant initiale de sa participation à savoir 4 798.80€ TTC. Cette somme sera remboursée à Monsieur Nicolas CHAPPEY sur présentation de la facture acquittée

CHARGE Madame le Maire ou son adjoint délégué de signer une convention pour utilisation de cette réserve d'eau installée sur une parcelle privée mais qui servira également pour le domaine public

Vote du conseil Municipal					
Pour	15	Contre	5	Abstention	0
Noms		Noms	V DUVERNOIS F LESACHEY G DONGE C MARIE C CHANTREUIL	Noms	

10-01-23 Effacement de dettes

Le service de Gestion comptable a informé Madame le Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif. Ces décisions de justice s'imposent à la collectivité créancière et s'opposent à toute action en recouvrement par le comptable public

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé «Créances éteintes», sur le budget assainissement.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2016 à 2022, au budget d'assainissement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Les montants des créances qui doivent être éteintes sur 2 dossiers sont les suivants :

Budget	Type	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
16003	Article(s) de rôle	77623760 015	26/10/2016	220.80 €	220.80 €
16003	Article(s) de rôle	1-15	27/07/2022	212.73 €	212.73 €
16003	Article(s) de rôle	991-18	17/06/2019	182.13 €	182.13 €
16003	Article(s) de rôle	1-20	28/11/2017	181.70 €	181.70€
16003	Article(s) de rôle	11-21	07/08/2018	170.82 €	170.82 €
16003	Article(s) de rôle	1-16	16/06/2021	15 €	15 €
				TOTAL	983.18 €

Budget	Type	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
16003	Article(s) de rôle	77621740 015	26/10/2015	140.70 €	140.70 €
16003	Article(s) de rôle	77623090 015	24/10/2014	82.80 €	82.80 €
16003	Article(s) de rôle	77626420 015	26/10/2016	52.90 €	52.90 €
				TOTAL	276.40 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
AUTORISE l'extinction des créances présentées ci-dessus

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre	0	Abstention	
Noms		Noms		Noms	

11-01-23 Demande de subvention pour des voyages scolaires de collégiens

La commune a reçu des demandes de subventions pour des voyages scolaires de collégiens. Jusqu'à maintenant la commune ne subventionnait que les voyages scolaires après le collège car la Communauté de Communes finançait les collèges. Aujourd'hui, il n'y a aucune collectivité locale qui subventionne au niveau des collèges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de Subventionner les voyages dès le collège (qu'il soit public ou privé) à hauteur de 70€/enfant/an

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

12-01-23 Remboursement d'un élu pour l'achat de fournitures de Noël

Madame le maire demande l'autorisation de rembourser l'achat de fournitures pour les différents Noël à madame Claudine MARIE.

Montant total 59,48€ :

- 11,94 €

- 36,81 €

-10,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISÉ le remboursement de la somme de 59,48€ à Madame Claudine MARIE

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	1 C MARIE
Noms		Noms		Noms	

13-01-23 Droit de Prémption urbain

- Parcelle AC 713 : 43 rue du Bauplois

Le Conseil Municipal NE PREEMPTÉ PAS

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

- Parcelle A437 : 22 rue d'Utah beach

Le Conseil Municipal NE PREEMPTÉ PAS

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

Questions et Informations diverses

14-01-23-A1 Demande de subvention au titre de la DETR - Lutte contre la protection incendie :

Madame le Maire expose le projet de remplacement de tous les Poteaux Incendie qui ne sont pas encore aux normes sur l'ensemble de la commune nouvelle, dont le coût prévisionnel est estimé à 18 342 € HT, sur la base de devis.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Plan de financement

Travaux	Montant HT
Les Cloutiers - Vindefontaine	2 373.27 €
rue des Marguerites - Vindefontaine	2 243.81 €
L'Eglise - Amfreville	2 295.96 €
Monuments aux Morts- Amfreville	2 295.96 €
L'église - Gourbesville	2 373.27 €
Le Port Filiolet - Picauville	2 243.81 €
Les Ais - Picauville	2 219.96 €
Cimetière - Picauville	2 295.96 €
TOTAL	18 342.00 €

Subvention

DETR (20% du HT)	3 668.40 €
Autofinancement	14 673.60 €
TOTAL	18 342 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : avril 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VALIDE le projet exposé et son plan de financement présenté

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet de lutte contre l'incendie

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

14-01-23-A2 Demande de subvention au titre de la DETR - Cimetière Houtteville mise en sécurité

Madame le Maire présente le projet réalisation d'un garde-corps sur le muret d'enceinte de l'Eglise et du cimetière d'Houtteville pour sécuriser ce lieu, pour un montant de 19 390 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Plan de financement

Travaux	Montant HT
Réalisation et pose d'un garde-corps	19 390 €

Subvention	
DETR (20% du H1)	3 878 €
Autofinancement	15 512 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : avril 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

VALIDE le projet exposé et son plan de financement présenté

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet de sécurisation du cimetière d'Houtteville

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

14-01-23-B Vente anciens tableaux des écoles

Madame le Maire fait part de la demande d'un parent d'élève pour acheter un tableau d'école des anciennes classes.

Nous avons proposé un tableau simple et l'offre reçue est de 50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE la vente des anciens tableaux des écoles

FIXE les montants suivants pour la vente des tableaux :

- simple craie à 50 €
- simple blanc à 70 €
- tableau triptyque mixte/ craie/ blanc à 90 €

Vote du conseil Municipal					
Pour	20	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

14-01-23- Dates et infos à retenir

-commission culture sports loisirs animations : 25 janvier à 18h00

-réunion publique PLUi : 26 janvier 20h00 à Carentan théâtre

-CM : 9 février à 20h30 pour approbation des comptes administratifs et de gestion de 2022 (si nous avons tous les documents du SGC)

- Commission finances : 14 mars à 20h15

- CM : 28 mars à 20h30 pour le vote du budget

Penser aux idées pour le logo/blason 31.01.23

Penser aux idées pour la refonte du site internet

Intervention des conseillers

Monsieur Jean-Jacques VASEIN remonte la demande d'une personne sur la disparition d'une place handicapée à la médiathèque – madame le Maire se charge d'interroger les services techniques à ce sujet

Séance levée à 22h00

PV approuvé lors de la réunion de conseil municipal du 9 février 2023
Le présent PV a été légalement publié et affiché le 16 février 2023

Le Maire,
Marie Hélène PERROTTE



Le secrétaire
Claudine MARIE



